

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2015

GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3052)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE 4

Substituer au mot :

« durable »,

le mot :

« circulaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.